MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

ORIGINAL

MARCHE N°_____ ☐☐ DU _____
[numéro d'identification unique de marché (NIUM) de l'ARMP] *[Date]*

OBJET	ACQUISITION DE LOPINAVIR 200 MG ET RITONAVIR 50 MG TABLETS
MONTANT DU MARCHE	DIX NEUF MILLIONS SOIXANTE DIX SEPT MILLE SIX CENT TROIS (19 077 603) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES (TTC)
IMPUTATION	FONDS COVID-19/ 2021
CODE ACTIVITE	NON INSCRIT
REFERENCE PPM	NON INSCRIT
FOURNISSSEUR	FIZA HEALTH CARE LTD

Sise, PO BOX : 1961, DUBAI, UA SUITE 303-305, AL FUTTAIM TOV AL MAKTOUM STREET,DEIRA.

TEL : 00242 06 678 32 23

MARCHE CONCLU PAR ENTENTE DIRECTE (E.D)

Etabli conformément au décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des marchés publics et ses textes d'application en République du Congo.

ACTE D'ENGAGEMENT

AUX TERMES DU PRÉSENT ACTE D'ENGAGEMENT, conclu le
ENTRE

(1) Le **Ministère de la Santé et de la Population**, sis Allée du Chaillu à Côté de la Garnison centre-ville, Brazzaville, représenté par Monsieur **Gilbert MOKOKI, Le Ministre,** (ci-après dénommé le « **Maître d'ouvrage** ») d'une part,

Et

(2) La Société **FIZA HEALTH CARE LTD,** Sise, PO Box : 1961, DUBAI, UA suite 303-305, AL Futtaim Tov Al Maktoum Street, Deira Tél : 00242 06 678 32 23, représentée par Monsieur **NGUIMBI Janvier Demane, Le Représentant** (ci-après dénommé le « **Titulaire** ») d'autre part,

ATTENDU QUE le Maître d'ouvrage a consulté le Titulaire pour certaines fournitures et certains Services connexes, à savoir « **acquisition de Lopinavir 200 mg et Ritonavir 50 mg tablets** » et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant de **dix-neuf millions soixante-dix-sept mille six cent trois (19 077 603) Francs CFA toutes taxes comprises (TTC)** (ci-après dénommé le « montant du Marché »).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 a) Le présent Acte d'Engagement ;
 b) L'autorisation spéciale de la direction générale du contrôle des marchés publics ;
 c) La notification d'attribution du marché ;
 d) L'offre et le Bordereau des prix présentés par la Société **FIZA HEALTH CARE LTD ;**
 e) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 f) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
 g) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ;
 h) Le dossier fiscal de la Société **FIZA HEALTH CARE LTD.**
3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

4. En contrepartie des paiements que le Maître d'ouvrage a déjà effectués au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec le Maître d'ouvrage par les présentes de livrer le **Lopinavir 200 mg et Ritonavir 50 mg tablets** de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. Le Maître d'ouvrage convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché relatif à « **acquisition de Lopinavir 200 mg et Ritonavir 50 mg tablets** » ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur en République du Congo, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Pour la Société **FIZA HEALTH CARE LTD.**

Le Représentant

FIZA HEALTH CARE Le Représentant PVT. LTD

NGUIMBI Janvier Demane.

Pour le Maître d'ouvrage,

Le Ministre de la Santé et de la Population

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION LE MINISTRE

Gilbert MOKOKI.

Approuvé à Brazzaville, le

Par le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public

Visa du Directeur Général du Contrôle des Marchés Publics

Joël IKAMA NGATSE.

Roger Rigobert ANDELY.

Enregistré à l'ARMP, le

Sous le N° :

4. En contrepartie des paiements que le Maître d'ouvrage a déjà effectués au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec le Maître d'ouvrage par les présentes de livrer le **lopinavir 200 mg et ritonavir 50 mg tablets** de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. Le Maître d'ouvrage convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché relatif à « **acquisition de lopinavir 200 mg et ritonavir 50 mg tablets** » ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur en République du Congo, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Pour la Société **FIZA HEALTH CARE LTD**

Le Représentant

FIZA HEALTH CARE PVT. LTD

NGUIMBI Janvier Demane.

Pour le Maître d'ouvrage,

Le Ministre de la Santé et de la Population

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION LE MINISTRE

Gilbert MOKOKI.

Visa du Directeur Général du Contrôle des Marchés Publics

Approuvé à Brazzaville, le

Pour le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public,

Le Ministre délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget

Joël IKAMA NGATSE.

Ludovic NGATSE.

Enregistré à l'ARMP, le

Sous le N° :

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE PUBLIC

DIRECTION GENERALE DU CONTRÔLE
DES MARCHES PUBLICS

Sise Tour ARC 4e Etage

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

AUTORISATION SPECIALE

Régularisation

N° 0003 / MFBPP/DGCMP DU 15 JUIL. 2021

LA DIRECTION GENERALE DU CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS

Vu le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics en ses articles 71 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-159 du 20 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011-843 du 31 décembre 2011 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2009-162 du 20 mai 2009 fixant les seuils de passation, de contrôle et d'approbation des marchés;

Vu l'arrêté n° 6151/MEFB-CAB du 11 août 2009 fixant les attributions et l'organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics ;

Vu la requête **N°00242/MSP-CAB/CGMP-SP.21,** introduite par le **Ministre de la Santé et de la Population**, en date de 30 juin 2021, dont les motivations sont claires et fondées, en raison du caractère urgent lié à la sécurité sanitaire, ne permettant pas de respecter les délais prévus par les procédures d'appel d'offres,

AUTORISE

Le Ministère de la Santé et de la Population, en sa qualité de Maître d'ouvrage, à procéder par entente directe avec **la société FIZA HEALTH CARE LTD,** à la conclusion en régularisation du marché relatif à « **l'acquisition de Lopinavir 200 mg et Ritonavir 50 mg tablets** » pour un montant de **dix neuf millions soixante dix sept mille six cent trois (19.077.603) de Francs CFA**

Le Directeur Général

Joël IKAMA NGATSE

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT PERMANENT

N° 00296 /MSP/CAB/CGMP/SP.21

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

Brazzaville le, 21 JUIL. 2021

La Personne Responsable des Marchés Publics

A

Monsieur le Représentant de la Société

FIZA HEALTH CARE LTD

- *BRAZZAVILLE-*

OBJET : Notification

Monsieur le Représentant,

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de riposte à la pandémie à Coronavirus COVID-19, le Ministère de la Santé et de la Population, prévoit :

« **acquisition de Lopinavir 200 mg et Ritonavir 50 mg tablets** ».

A cet effet, j'ai le plaisir de vous informer que votre société a été déclarée adjudicataire de ce marché pour un montant total de **dix-neuf millions soixante-dix-sept mille six cent trois (19 077 603) Francs CFA.**

Tout en vous présentant mes sincères félicitations, je vous prie de vous rapprocher de mes services pour la suite de la procédure.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre

Gilbert MOKOKI.

FIZA HEALTHCARE LTD.
PO Box NO: 1961, Dubai, UAE
Suite 303-305, Al Futtaim Tower,
Al Maktoum Street, Deira.
☎ +971 42772053

ED N°03/MSP/CGMP/2021 : « Acquisition de Lopinavir 200 mg et Ritonavir 50 mg tablets »

Lettre de soumission de l'offre

Date : 21.07.2021

À : **Monsieur le Ministre de la Santé et de la Population, Personne Responsable des Marchés Publics**

Nous, les soussignés attestons que :

Nous avons examiné le Dossier d'entente directe et n'avons aucune réserve à leur égard ;

Nous nous engageons à fournir conformément au Dossier d'entente directe et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et Cahier des Clauses techniques, les Fournitures et Services connexes ci-après : **« ED N°03/MSP/CGMP/2021 : « acquisition de Lopinavir 200 mg et Ritonavir 50 mg tablets »**

Le prix total de notre offre, hors rabais offert à la clause (d) ci-après est de : **dix-neuf millions soixante-dix-sept mille six cent trois (19 077 603) Francs CFA toutes taxes comprises (TTC);**

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : **Néant**

Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 19.1 des Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la clause 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;

Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la Clause 42 des Instructions aux Candidats et à la clause 17 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;

FIZA HEALTHCARE LTD.
PO Box NO: 1961, Dubai, UAE
Suite 303-305, Al Futtaim Tower,
Al Maktoum Street, Deira.
☎ +971 42772053

Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de la clause 4.2 des Instructions aux Candidats.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4.3 des Instructions aux Candidats.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions des Conventions internationales ratifiées par le Congo en matière de corruption, comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint, signé par nos soins.

Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom : **NGUIMBI Janvier Demane**

En tant que **Représentant**

Signature

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de : **FIZA HEALTH CARE LTD.**

Fiza Healthcare LTD.

INVOICE

Exporter: **FIZA HEALTHCARE LTD.** PO Box NO:1961, Dubai,UAE. 303-305 Al Futtaim Tower,Al Maktoum Street Deira Tel.NO: +971 42772053	Invoice No: FZ/EXP/2021/027 Date: 09.07.2021 Buyer's Ref. No.:- DATE :-

Consignee:	Country of origin of goods	Country of Final Destination
CAMEPS ZI MPILA BP 1156 BRAZZAVILLE CONGO PH.NO: 05 510 0089	INDIA	BRAZZAVILLE,CONGO

Carriage by	Place of Receipt	Terms of Delivery	BANK DETAILS
AIR		AIR	Benificiary Name : FIZA HEALTHCARE LTD. Bank Name : RAK BANK
AIRLINE	**Port Of Loading**	PAYMENT TERMS	Bank Address : EMAAR BUSINESS PARK ,DUBAI,UAE
ETHIOPEAN AIRLINES	NEW DELHI	100% ADVANCE	Account No: USD : 0332877932003 IBAN : AE72 0400 0003 3287 7932 003 SWIFT Code : NRAKAEAK
AIR WAYBILL NO.	**Port of Discharge**		
071-4106-4306	BRAZZAVILLE,CONGO		

Sr. No.	DESCRIPTION	QUANTITY	PRICE PER UNIT USD	TOTAL FOB VALUE USD
1	LOPINAVIR 200 MG + RITONAVIR 50 MG TABLETS	60 000	0,5225	31 350
			TOTAL FOB USD	31 350
			FREIGHT	3 300
			INSURANCE	150
			TOTAL CIF USD	**34 800**

Amount Chargeable (in Words):
CIF USD THIRTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED ONLY

We declare that this Invoice shows the actual price of the goods described and that all particulars are true and correct

FOR FIZA HEALTHCARE LTD

FIZA HEALTHCARE LTD

Authorised Signatory

Fiza Healthcare LTD.

PACKING LIST

Exporter: **FIZA HEALTHCARE LTD.** PO Box NO:1961, Dubai,UAE. 303-305 Al Futtaim Tower,Al Maktoum Street Deira Tel.NO: +971 42772053	Invoice No : FZ/EXP/2021/027 Date : 09.07.2021 Buyer's Ref. No. : Date :
Consignee: CAMEPS ZI MPILA BP 1156 BRAZZAVILLE CONGO PH.NO: 05 510 0089	Country of origin of goods: INDIA Country of Final Destination: BRAZZAVILLE,CONGO

Pre-Carriage by	Place of Receipt by Pre-Carrier
AIRLINE	**Port Of Loading**
ETHIOPEAN AIRLINES	NEW DELHI
AIRWAY BILL NO.	**Port of Discharge**
071-4106-4306	BRAZZAVILLE,CONGO

SHIPPER NO:	DESCRIPTION	Quantity In One Shipper	TOTAL SHIPPER	Total Qty.	Dimension in CM(LXWXH)	Gross Wt of all Shippers in KG
1 TO 8	**LOPINAVIR 200 MG + RITONAVIR 50 MG TABLETS**	10 X 12 X 1 X 60 TAB	8	57,600	44 X 27 X 27	88.800
9 TO 9	BATCH NO:- T-9786	10 X 4 X 1 X 60 TAB	1	2,400		4.600
	MFG.DATE: JUNE-2021					
	EXP.DATE: MAY-2024					
			9	60,000		93.400

Total No. of Shippers: 9
Total Gross Weight: 93.400 KGS
Total Net Weight: 84.400 KGS

FOR FIZA HEALTHCARE LTD

Authorised Signatory

STAPLE DOCUMENTS ABOVE PERFORATION

071 DEL 4106-4306 071-4106-4306

Shipper's Name and Address | Shipper's Account Number

KWALITY PHARMACEUTICALS LIMITED
VILLAGE:NAG KALAN MAJITHA ROAD
MAJITHA,PUNJAB

Not Negotiable
Air Waybill
Issued By
ETHIOPEAN AIRLINES
Copies 1, 2 and 3 of this Air Waybill are originals and have the same validity.

Consignee's Name And Address | Consignee's Account Number

CENTRALE D ACHAT DES KM 4 BL VD MARSEILLE
MEDICAMENTS ESSENTILES ET DES PRODUITS DE
SANTE (CAMEPS) ZONE INDUSTRIELLE MPILABP
1156, BRAZZAVILLE , CONGO
CONT.NO:+2420551000089BRAZZIVILE-BP 1156

It is agreed that the goods described herein are accepted in apparent good order and condition (except as noted) and SUBJECT TO THE CONDITIONS OF CONTRACT ON THE REVERSE HEREOF. ALL GOODS MAY BE CARRIED BY ANY OTHER MEANS INCLUDING ROAD, RAIL, WATER, AIR OR ANY OTHER MODE UNLESS SPECIFIC CONTRARY INSTRUCTIONS ARE GIVEN HEREON BY THE SHIPPER, AND SHIPPER AGREES THAT THE SHIPMENT MAY BE CARRIED VIA INTERMEDIATE STOPPING PLACES WHICH THE CARRIER DEEMS APPROPRIATE. THE SHIPPER'S ATTENTION IS DRAWN TO THE NOTICE CONCERNING CARRIER'S LIMITATION OF LIABILITY. Shipper may increase such limitation of liability by declaring a higher value for carriage and paying a supplemental charge if required.

Issuing Carrier's Agent Name And City

SKYWAYS AIR SERVICES PVT. LTD.
A - 128 & 129, MAHIPALPUR EXTENSION
ROAD NO 4, NH 8,NEW DELHI - 110037, INDIA

Accounting Information

FREIGHT PREPAID

Agent's IATA Code | Account No.

14-3-0152

Airport Of Departure (Addr. Of First Carrier) And Requested Routing

NEW DELHI

Reference Number | Optional Shipping Information

To	By First Carrier / Routing & Destination	To	By	To	By	Currency	CHGS Code	WT/VAL PPD	WT/VAL COLL	Other PPD	Other COLL	Declared Value For Carriage	Declared Value For Customs
BZV	ET					INR		P	P	P		NVD	NVD

Airport Of Destination: BRAZZIVILLE | Requested Flight / Date: 3749 10/07/2021 | Amount Of Insurance | INSURANCE - If carrier offers insurance and such insurance is requested in accordance with conditions thereof, indicate amount to be insured in figures in box marked AMOUNT OF INSURANCE.

Handling Information

NOTIFY PARTY: (MAX 5 LINES) FIZA PREMIER DMCC 1507,ONE LAKE PLAZA, CLUSTER T,JUMERIAH LAKE TOWER S,DUBAI,UNITED ARAB AMIRATES TEL.NO:971 42772053

These commodities, technology or software were exported from the United States in accordance with the Export Administration Regulations. Diversion contrary to U.S. law prohibited.

SCI

No. Of Pieces RCP	Gross Weight	kg/lb	Rate Class / Commodity Item No.	Chargeable Weight	Rate / Charge	Total	Nature And Quantity Of Goods (incl. Dimensions Or Volume)
9	100.00	K	Q	100.00	AS AGREED	AS AGREED	SAID TO CONTAIN PHARMACEUTICALS PRODUCTS LOPINAVIR AND RITONAVIR TABLETS USP 200MG+50MG INVOICE NO:ASR/21-22/712 DATED:07.07.2021 DIMS IN CMS: 40X30X32/9(CMS) VOL WT: 57.60 KGS
	2.NOTIFY PARTY: (MAX 5 LINES) FIZA HEALTHCARE LTD PO BOX NO:1963, DUBAI,UAE 303-305 AL FUTTAIM TOWER,AL MAKTOUM STREET DEIRA SB NO: 3020658 DT: 09/07/2021						
9	100.00					AS AGREED	

Prepaid | Weight Charge | COLLECT

Other Charges

Valuation Charge

Tax

Other Charges Due Agent

Other Charges Due Carrier

Total Collect

Currency Conversion Rates | CC Charges In Dest. Currency

For Carriers Use Only At Destination

Shipper certifies that the particulars on the face hereof are correct and that insofar as any part of the consignment contains dangerous goods, such part is properly described by name and is in proper condition for carriage by air according to the applicable Dangerous Goods Regulations.

INFINITE CLEARING & CARRIERS PVT. SERVICES

Signature of Shipper or his Agent

09/07/2021 NEW DELHI YOGESHWAR PANDEY - INFINITECLR

Executed on (Date) at (Place) Signature of Issuing Carrier or its Agent

ORIGINAL (FOR SHIPPER)

CIN No. L24232PB1983PLC005426 GST No. 03AAACK6458M1ZB
D.L. No. 1800-OSP, 1804-B I.E. Code No. 1293001210

KWALITY PHARMACEUTICALS LTD.

6th Mile Stone, Village Nag Kalan, Majitha Road, Amritsar -143601 (INDIA)

Mobile 91-9915743720
91-9814071215,9814052314
E-mail export@kwalitypharma.com
ramesh@kwalitypharma.com

Analytical Testing Record of Finished Product TABLETS

(As per Schedule U & G.M.P)

Certificate of Analysis

Lopinavir and Ritonavir Tablets USP 200mg+50mg

C/B Test Report No. : KPA/FP/107/10342/001/7857

Batch No. : T-9786	Mfg. Date : 06/2021	Exp. Date : 05/2024
Date of receipt of Finish Sample : 07/07/2021	Sample Size : 180 TABLETS	Batch Size : 62500 TABLETS
	Analyst : Vikanshu	

Analytical Data

Packing Presentation: 1 X 60 TABLETS PACKED IN WHITE COLOR PLASTIC CONTAINER AND SEALED WITH WHITE COLOR PLASTIC CAP

Tests	Specifications	Observations
Description	It should be white to off white colored, oval shaped, biconvex film-coated tablet having one side scored and another side plain.	Off white colored, oval shaped, biconvex film-coated tablet having one side scored and another side plain.
Identification. By. HPLC	The retention time of the major peak of the sample solution corresponds to those of the standard solution, as obtained in the assay.	Identified
Average Weight	685 mg ± 5 percent. (Between 650.75 mg – 719.25 mg).	689.02 mg.
Uniformity of Weight	± 5% of Average of weight.	-2.45%, +1.45%
Disintegration test	Not more than 30 minutes.	9 minutes.
Uniformity of Dosage units	L1= Maximum allowable acceptance value for first 10 units is not more than 15. L2= Maximum allowable acceptance value for 30 units is not more than 25.	Lopinavir: 8.1
Organic Impurities	N-deacylvaline Ritonavir:Not more than 0.2 percent. Hydroxyritonavird:Not more than 0.3 percent. Hydantoin aminoalcohole: Not more than: 2.6 percent. Ritonavir hydroperoxide: Not more than: 0.2 percent. O-Acyl isomeri: Not more than: 0.2 percent. Oxazolidinone derivativel: Not more than: 0.3 percent. Any unspecified impurity: Not more than: 0.2 percent. Total impurities: Not more than: 3.5 percent.	0 % (ND) 0 % (ND) 0 % (ND) 0 % (ND) 0 % (ND) 0 % (ND) 0 % (ND) 0 % (ND)
Microbial Limits	Total aerobic microbial count NMT 1000 cfu/g. Total yeast and mould count: NMT 100 cfu/ g. E. coli: Should be absent/g. Salmonella abony: Should be absent 10/g. Staphylococcus aureus: Should be absent/g. Pseudomonas aeruginosa: Should be absent/g.	Under test.

Assay	Limit	Claim	Result	%age	Protocol Applied
Each film-coated tablet contains:					
Lopinavir USP	90% - 110%	200 mg	199.96 mg	100.0%	USP
Ritonavir USP	90% - 110%	50 mg	47.58 mg	95.2%	

Conclusion : The above product complies with above specifications and meets the standard quality as per USP.

Prepared By	Analyzed By	Checked By	Approved By
Data Operator	Analyst QC	Sr. Executive QC	Manager QC
			08/07/2021

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	
Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.	
CCAG 1.1 (g)	Le Maître d'ouvrage est **le Ministère de la Sante et de La Population**
CCAG 1.1 (m)	Le lieu de destination finale est : **l'Unité de Gestion des Produits et Matériels de lutte contre la pandémie à Coronavirus, sise Zone Industrielle de Mpila, Brazzaville République du Congo, non loin de la société Faaki**
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms **version 2010**
CCAG 6.1	**Ne pas modifier le CCAG**
CCAG 7.1	**Ne pas modifier le CCAG**
CCAG 8.1	Aux fins de **notification**, l'adresse du Maître d'ouvrage sera : Attention de : Monsieur **Gilbert MOKOKI, Ministre de la Santé et de la Population, Personne Responsable des Marchés Publics** **Ministère de la Santé et de la Population.** Adresse : **Siège du Ministère de la Santé et de la Population** **Sis allée du chaillu à côté de la Garnison centre-ville, Brazzaville,** **République du Congo** Téléphone : **(00242) 22 61 35 346**
CCAG 10.2	Ne pas modifier le CCAG
CCAG 12.1	Détails concernant les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Titulaire sont : - **Certificat d'assurance ;** - **Certificat de garantie du fabriquant ;** - **Factures commerciales.** Les documents ci-dessus sont à recevoir par le Maître d'ouvrage une semaine au moins avant l'arrivée des fournitures au port ou la date de livraison à destination finale.
CCAG 14.1	Le prix des Fournitures livrées et Services connexes exécutés **sera ferme.**

	Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après : $P_1 = P_0 (a\ L_1/Lo + b\ Mb_1/Mbo + c\ Mc_1/Mco +)$ dans laquelle: P_1 = Prix actualisé. P_0 = Prix du marché (prix de base). a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché. b, c, = pourcentages estimés de matières et matériaux spécifiques dans le Prix du marché. L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. Mb_0 et Mb_1, Mc_0 et Mc_1, etc... = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. La somme des éléments a, b, c, etc... doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée. La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.
CCAG 15.1	Le paiement a été déjà effectué au bénéfice du titulaire du marché à l'ordre ci-après : **Cent (100%) du montant du marché soit dix-neuf millions soixante-dix-sept mille six cent trois (19 077 603) Francs CFA toutes taxes comprises (TTC),** à travers le compte ci-après : **TITULAIRE DU COMPTE : SOCIETE FIZA HEALTH CARE LDT** **Domiciliation :** **ABU DHABI ISLAMIC BANK** **IBAN AE52 0500 0000 0002 5454 048,**
CCAG 15.4	Sans objet
CCAG 16.1	**Ne pas modifier le CCAG**

CCAG 16.2	Les taux de redevance sont les suivants : - Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (**DGCMP**) : **0,5 % du montant hors taxes du marché ;** - Autorité de Régulation des Marchés Publics (**ARMP**) : **0,5 % du montant hors taxes du marché ;** - Suivi administratif : **3 % du montant hors taxes du marché.**
CCAG 17.1	**Sans objet**
CCAG 17.3	**Sans objet**
CCAG 20.1	**Sans objet**
CCAG 22.2	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : **Ministère de la Santé et de la Population** **acquisition de Lopinavir 200 mg et Ritonavir 50 mg tablets** Destinataire : **l'Unité de Gestion des Produits et Matériels de lutte contre la pandémie à Coronavirus, sise Zone Industrielle de Mpila, Brazzaville République du Congo, non loin de la société Faaki**
CCAG 23.1	La valeur assurée devra être de cent dix pourcent (110%) de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
CCAG 25.1	Les inspections et tests suivants seront réalisés : « **l'Unité de Gestion des Produits et Matériels de lutte contre la pandémie à Coronavirus** » pour vérifier la conformité en quantité et en qualité des articles livrés avec les exigences des spécifications techniques. **Test de :** Le Contrôle de qualité positive.
CCAG 25.2	Les inspections et les essais seront réalisés à **l'Unité de Gestion des Produits et Matériels de lutte contre la pandémie à Coronavirus, sise Zone Industrielle de Mpila, Brazzaville République du Congo, non loin de la société Faaki :** Les inspections et tests suivants seront réalisés : Inspection et Test : voir cahier des clauses techniques : 4. CONTROLE ET ADMISSION) Les inspections et tests suivants seront réalisés : * Vérification par « **l'Unité de Gestion des Produits et Matériels de lutte contre la pandémie à Coronavirus** » de la conformité en quantité et en qualité des articles livrés avec les exigences des spécifications techniques. * Contrôle de qualité positive.

CCAG 26.1	La pénalité de retard s'élèvera à : **0,5 % par semaine**
CCAG 26.1	Le montant maximum des pénalités de retard sera de dix (10) pourcent du montant du Marché
CCAG 27.3	N**e pas modifier le CCAG**
CCAG 27.5 et 27.6	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : **30 jours.**